

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2014)
Heft: 295-296

Rubrik: Actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

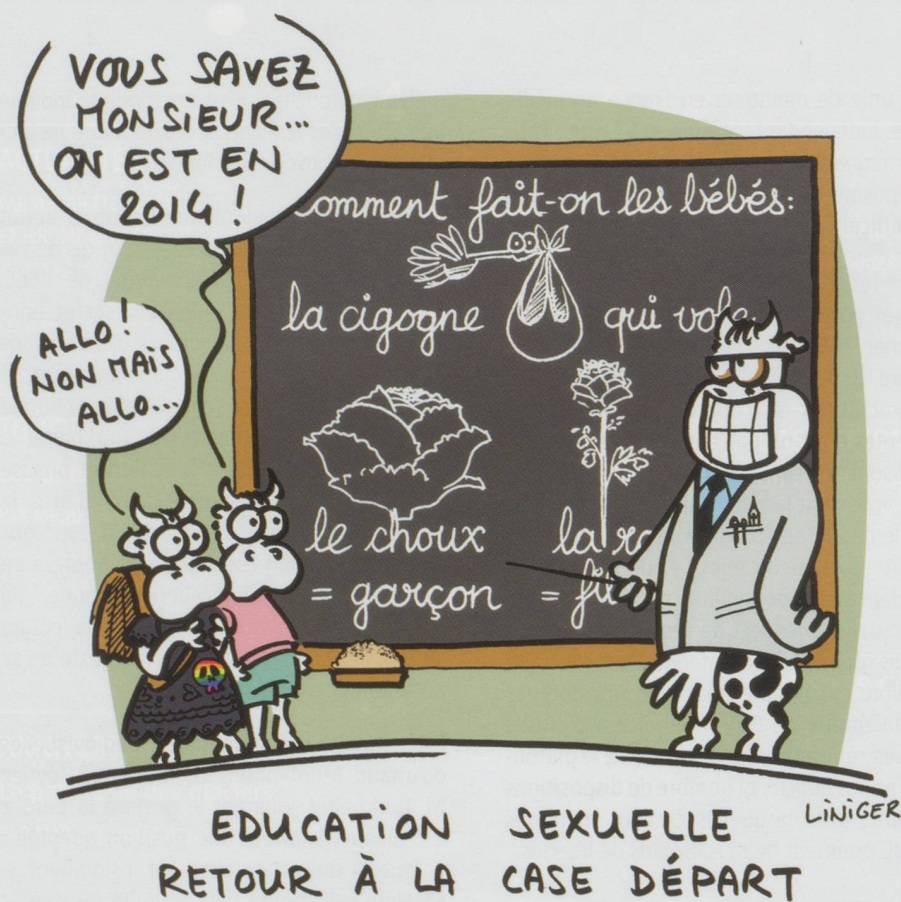
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ACTUALITÉ / POLITIQUE

par Henriette Germain – illustré par Liniger



Initiatives, référendums, pétitions

■ Par 50,3 % des voix, le peuple suisse a accepté l'initiative de l'UDC « Contre l'immigration de masse » qui prévoit la réintroduction de contingents d'étrangers. Il a aussi dit oui à 62 % au plan de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) : un fonds permanent de 6,4 milliards de francs doit assurer l'avenir du rail. Enfin, les citoyens ont refusé à 69,8 % de supprimer le remboursement de l'avortement.

■ Les Suisses ne se prononceront pas sur les initiatives « pour la protection des grands prédateurs (ours, loup, lynx) » et « protection de la santé contre la fumée passive ». Les initiants n'ont pas réussi à réunir les 100 000 signatures nécessaires.

■ L'initiative populaire « AVSplus : pour une AVS forte » a formellement abouti, avec 111 683 signatures valables. Son auteur, l'Union syndicale suisse, avec le soutien du PS, des Verts et d'organisations de travailleurs, réclame une augmentation des rentes vieillesse de 10 %.

Prochaines votations

■ Voici les quatre objets soumis au vote des Suisses le 18 mai prochain : arrêté fédéral du 19 septembre 2013 concernant les soins médicaux de base (contre-projet direct à l'initiative populaire « Oui à la médecine de famille ») ; initiative populaire du 20 avril 2011 « Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants » ; initiative populaire du 23 janvier 2012 « Pour la protection de salaires équitables (initiative sur les salaires minimum) » ; loi fédérale du 27 septembre 2013 sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen.

Conseil fédéral

■ Le Conseil fédéral a approuvé un changement de pratique visant à publier dès cette année les importations et exportations d'or ventilées par pays dans la statistique du commerce extérieur suisse. La Suisse entend ainsi se conformer aux stan-

Initiative : L'initiative populaire contre la « sexualisation à l'école » a été déposée, munie de 110 000 signatures. Les initiants veulent empêcher toute éducation sexuelle à l'école avant que les enfants aient atteint l'âge de 9 ans. Un cours obligatoire, dans le cadre de la biologie, pourrait être proposé aux enfants à partir de douze ans. Il serait destiné à la « transmission de savoirs sur la reproduction et le développement humains ».

Affaires étrangères

■ La Suisse va augmenter sa contribution au Fonds mondial contre le sida, la tuberculose et la malaria. L'aide, actuellement de 21 millions de francs, atteindra 60 millions de francs pour cette année et chacune des deux années à venir.

■ L'ancien président du Congrès juif mondial, le milliardaire américain Edgar Bronfman, est décédé à New York à l'âge de 84 ans. À la tête du Congrès juif mondial de 1979 à 2007, il avait combattu pour obtenir des banques suisses la restitution des avoirs des Juifs spoliés pendant la Seconde Guerre mondiale. Plus d'un mil-

liard de dollars avait ainsi été versé aux familles des victimes.

■ Le président de la Confédération s'est rendu en visite officielle au Japon pour célébrer les 150 ans des relations entre les deux pays. Le « Pays du soleil levant » est le 4^e partenaire commercial de la Suisse dans le monde. L'événement est également célébré en Suisse, notamment dans le canton de Neuchâtel, puisque c'est à l'initiative du Neuchâtelois Aimé Humbert que fut signé en 1864 le Traité d'amitié et de commerce entre le Japon et la Suisse. Une exposition, « Imagine Japan » sera présentée en juin prochain au Musée d'ethnographie de Neuchâtel.

dards statistiques internationaux et contribuer à la transparence dans le commerce des métaux précieux.

■ Le Conseil fédéral veut éviter les problèmes de compatibilité entre les initiatives populaires, le droit international et la Constitution fédérale. Il a chargé le Département fédéral de justice et police de rechercher de nouvelles solutions, en collaboration avec le Département fédéral des affaires étrangères et la Chancellerie fédérale.

■ Les étrangers qui viennent en Suisse pour y chercher un emploi ne peuvent prétendre à une aide sociale. Le Conseil fédéral veut inscrire ce point dans la législation fédérale pour harmoniser la pratique des cantons. L'accord sur la libre circulation des personnes ne prévoit pas de droit général à l'aide sociale, mais le principe n'est pas appliqué de manière uniforme par tous les cantons, explique le gouvernement qui souhaite donc instaurer une réglementation « contraignante à l'échelle suisse ». Le Département fédéral de justice et police (DFJP) et le Département fédéral de l'intérieur (DFI) mettront en consultation d'ici au mois de mai les modifications nécessaires du droit des étrangers et de la loi sur les prestations complémentaires. L'absence de droit à une aide vaudra pour les demandeurs d'emploi européens et leurs proches. Il s'agira aussi de préciser dans quels cas le chômage leur fera perdre le droit de rester en Suisse.

Relations franco-suisse

■ Par 122 voix contre 53 et 11 abstentions, le Conseil national a rejeté la nouvelle convention franco-suisse de double imposition sur les successions. Le texte, qui prévoyait que les héritiers domiciliés en France d'un résident suisse soient imposés par la France sur l'ensemble de la succession (y compris les immeubles situés en Suisse), doit être examiné par le Conseil des États. Conséquence indirecte du refus des députés, les demandes groupées d'entraide fiscale formulées par la France ne pourront pas être satisfaites.

■ La France s'acquitte de son arriéré fiscal. Elle a versé à la Suisse la somme de 276 millions de francs au titre de la rétrocession des

impôts perçus auprès des frontaliers français travaillant en Suisse. Le canton de Bâle-Campagne touchera 43,1 millions de francs, Bâle-Ville 70,6 millions, Berne 6,3 millions, le Jura 21 millions, Neuchâtel 40,5 millions, Soleure 3,7 millions, le Valais 4,1 millions et Vaud 86 millions.

Cinquième Suisse

PLUS DE 730'000
SUISSES VIVENT
À L'ÉTRANGER.



■ 732 183 Suisses vivaient à l'étranger à la fin de l'année dernière, soit l'équivalent de la population du canton de Vaud. En un an, la population des Suisses à l'étranger a augmenté de 2,3 %. Le pays accueillant le plus de Suisses reste la France : on en compte 191 362. Plus de la moitié des expatriés (438 074) résident dans l'union européenne.

■ Le Conseil des États débattrà ce printemps d'une nouvelle loi sur les Suisses de l'étranger, élaborée à la suite d'une initiative de Filippo Lombardi (PDC/TI). La loi prévoit l'instauration d'un guichet unique pour les Suisses de l'étranger sous l'autorité du Département fédéral des affaires étrangères. Ce guichet traiterait toutes les questions intéressant la Cinquième Suisse : droits politiques, mise en réseau, prestations sociales, formation...

Secret bancaire

■ Le Tribunal correctionnel de Paris a prononcé pour la première fois des condamnations dans un dossier de fraude fiscale ouvert sur la base des fichiers HSBC remis à la justice par Hervé Falciani. Deux frères ont été condamnés à 10 et 8 mois de prison avec sursis. Ils étaient accusés d'avoir détenu plusieurs comptes non déclarés en Suisse.

■ Au jour de clôture des inscriptions, le 31 décembre dernier, une trentaine d'établissements bancaires ont annoncé qu'ils avaient choisi de figurer dans la catégorie 2 du programme américain de régularisation fiscale. La catégorie 2 du programme regroupe les banques qui ne sont pas encore visées par la justice américaine mais qui pensent avoir violé le droit américain en contribuant à de l'évasion fiscale. Y figurent notamment la Banque Migros, la banque Coop, Lombard Odier, l'Union bancaire privée (UBP) et l'ensemble des banques cantonales romandes. De nombreux établissements n'ont pas rendu publiques leurs intentions.

■ Le Tribunal administratif fédéral (TAF) a interdit la transmission des données bancaires d'un client de Julius Baer au fisc américain. Il confirme sa jurisprudence selon laquelle la Convention bilatérale de double imposition ne prévoit pas d'entraide administrative lorsqu'il existe seulement des soupçons de soustraction fiscale, même lorsque la demande concerne des sommes élevées. Le TAF relève que le fait de ne pas déclarer un compte constitue tout au plus un cas de soustraction fiscale, qui ne saurait donner lieu à une procédure d'assistance.

■ Le référendum contre l'accord Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) a échoué, ses opposants n'ayant pas réussi à réunir les 50 000 signatures nécessaires. L'accord FATCA, qui oblige les banques et les institutions financières suisses à déclarer aux autorités fiscales américaines tous les comptes de leurs clients américains entrera en vigueur le 1^{er} juillet prochain.

■ Le Département américain de la Justice a annoncé avoir reçu 106 demandes d'établissements suisses souhaitant participer à son programme de régularisation fiscale.

par Henriette Germain - illustré par Liniger

Transports

■ La ligne ferroviaire entre Delle (F) et Belfort (F), avec un raccordement au TGV, ouvrira en décembre 2016, indiquent les CFF. La Suisse aura alors un accès direct à la branche Est du TGV pour Paris via Porrentruy (JU). La convention de financement et l'accord international entre la France et la Suisse seront signés cet été.

■ Le groupe de chemins de fer de la Jungfrau (BE) a transporté plus de 800 000 passagers à destination du Jungfraujoch, la plus haute station ferroviaire d'Europe. C'est le deuxième meilleur résultat de l'histoire de la compagnie après 2012, l'année de son centenaire.

■ Par 102 voix contre 72, le Conseil national a accordé une enveloppe de 990 millions de francs pour l'aménagement de l'axe ferroviaire du Gothard. Le tunnel sera adapté pour accueillir des semi-remorques de 4 m de haut. Quelque 160 000 poids lourds supplémentaires pourront ainsi transiter par le rail.

■ L'aéroport de Genève a enregistré une hausse de 3,9 % du nombre de passagers l'an dernier, avec un nombre record de 14,4 millions de voyageurs.

Finance

■ La pression fiscale a légèrement diminué en Suisse en 2012 et augmenté dans d'autres pays de l'OCDE. Selon des chiffres encore provisoires, elle a atteint 28,2 % du produit intérieur brut, alors que la moyenne de l'OCDE est de 34,6 %. La France fait partie des pays qui ont augmenté le plus leur pression fiscale, avec une hausse de 1,2 point en un an.

■ Le directeur de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), Patrick Raaflaub, a démissionné après cinq ans passés à la tête de l'institution. C'est le directeur suppléant, Mark Branson, qui assure l'intérim jusqu'à nouvel ordre. Patrick Raaflaub n'a pas donné d'explication à son départ.

■ Depuis quelques mois, des milliers de contribuables suisses, craignant un assouplissement du secret bancaire, se sont auto-dénoncés auprès des autorités can-

tonales. Une loi suisse de 2010 permet à chaque contribuable du pays qui a fraudé le fisc de s'auto-dénoncer une seule fois dans sa vie sans payer de pénalités.

■ Françoise Bonfante, jusqu'à présent responsable de la filière des risques du groupe UBS en France, a été nommée à la Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers (AMF) par le ministre français de l'Économie, Pierre Moscovici.

Médias



■ L'Agefi ne reprendra pas le quotidien *Le Temps*. Le prix demandé par les groupes Ringier et Tamedia (qui possèdent chacun 46,2 % des actions du journal) n'a pas été jugé « réaliste et raisonnable ». Le quotidien de Suisse romande est à vendre au plus offrant.

■ Les dépenses publicitaires dans les médias ont légèrement baissé l'an dernier. Les annonceurs ont investi 4,81 milliards de francs, une somme en baisse de 0,6 % par rapport à 2012.

Statistiques

■ Alors que le marché du neuf connaît un ralentissement, les ventes de voitures d'oc-

casion ont battu un nouveau record l'année dernière en Suisse. Quelque 730 677 véhicules de tourisme ont ainsi changé de mains, ce qui représente une hausse de 1,58 % par rapport à 2012. L'âge moyen du parc automobile suisse (véhicules de tourisme) reste légèrement inférieur à neuf ans.

■ Selon l'Office fédéral de la statistique, les entreprises suisses ont dépensé 12,8 milliards de francs pour leur activité de recherche et développement en 2012, soit 800 millions de francs de plus qu'en 2008, date des précédentes statistiques. La Suisse fait partie des pays où les entreprises sont les plus actives en recherche et développement.

■ Les produits de haute technologie ont soutenu la croissance des exportations et massivement contribué au solde positif de la balance commerciale des dix dernières années. En 2012, le quart des exportations – 48 milliards de francs – et plus de 80 % de l'excédent commercial suisse ont été générés par ce secteur. En comparaison internationale, la Suisse occupe le 11^e rang au classement des exportateurs de produits de haute technologie.

■ Selon *L'Echo* qui se base sur les calculs de Gabriel Zucman, professeur à la London School of Economics, les avoirs non déclarés de clients belges en Suisse atteindraient 60 milliards d'euros. Selon le professeur, ce serait une estimation basse.

Banques et assurances

■ À l'occasion de ses 150 ans, Swiss Re a adopté un nouveau logo et un nouveau message : « Plus intelligents ensemble ». Swiss Re est la plus ancienne entreprise de réassurance encore existante.

■ Dans une interview accordée à la *Weltwoche*, Boris Collardi, le directeur général de Julius Baer, estime que la place financière suisse reste attrayante malgré la fin du secret bancaire. « Beaucoup de gens régularisent leur situation fiscale, puis laissent leur argent en Suisse, parce qu'ils n'ont pas confiance dans leur gouvernement », affirme-t-il.

■ Selon une enquête réalisée par le cabinet EY Suisse auprès de 120 établissements bancaires (UBS et Credit Suisse n'y

ayant pas participé), 20 % des dirigeants (soit deux fois plus que l'année dernière) prévoient des suppressions d'emplois cette année. L'enquête montre aussi que 73 % des banques considèrent que le programme de régularisation des fonds non déclarés prévu par l'accord fiscal entre la Suisse et le fisc américain est clairement préjudiciable à la place financière suisse.

■ La Banque nationale suisse (BNS) a terminé l'exercice 2013 sur un déficit de 9 milliards de francs, en raison de la dévalorisation de l'or. Pour la première fois depuis sa création en 1907, la BNS ne versera pas de dividendes à ses actionnaires et aux cantons. Le manque à gagner se monte à 333 millions de francs pour la Confédération qui pourrait en conséquence afficher un déficit de 212 millions cette année au lieu du bénéfice de 121 millions voté par le Parlement. Les cantons perdront eux 667 millions de francs.

Industrie et commerce

■ Au terme d'une offre publique d'achat simplifiée, le groupe lucernois Calida a pris le contrôle de près de 60 % du capital de Lafuma, le spécialiste français des équipements sportifs.

■ La société de participation zurichoise Capvis a racheté la marque d'articles de sports nautiques Arena. Les autorités de la concurrence doivent encore donner leur aval. Le montant de la transaction n'a pas été dévoilé.

■ Le Département américain de la justice a porté plainte contre Novartis, pour la troisième fois en moins d'un an. Il accuse maintenant le groupe pharmaceutique d'avoir versé des pots-de-vin pour accélérer les commandes de son médicament Exjade, destiné à faire baisser le taux de fer dans le sang.

■ Les ventes du voyageur bernois Globe Trotter Group ont atteint 255 millions de francs l'an dernier, soit une hausse de 6 % par rapport à 2012. La division principale du groupe, Globe Trotter Services, a enregistré un chiffre d'affaires de 170 millions de francs. La demande en voyages individuels sur mesure reste soutenue, affirme l'entreprise qui annonce que les réservations pour cette année se déroulent bien.



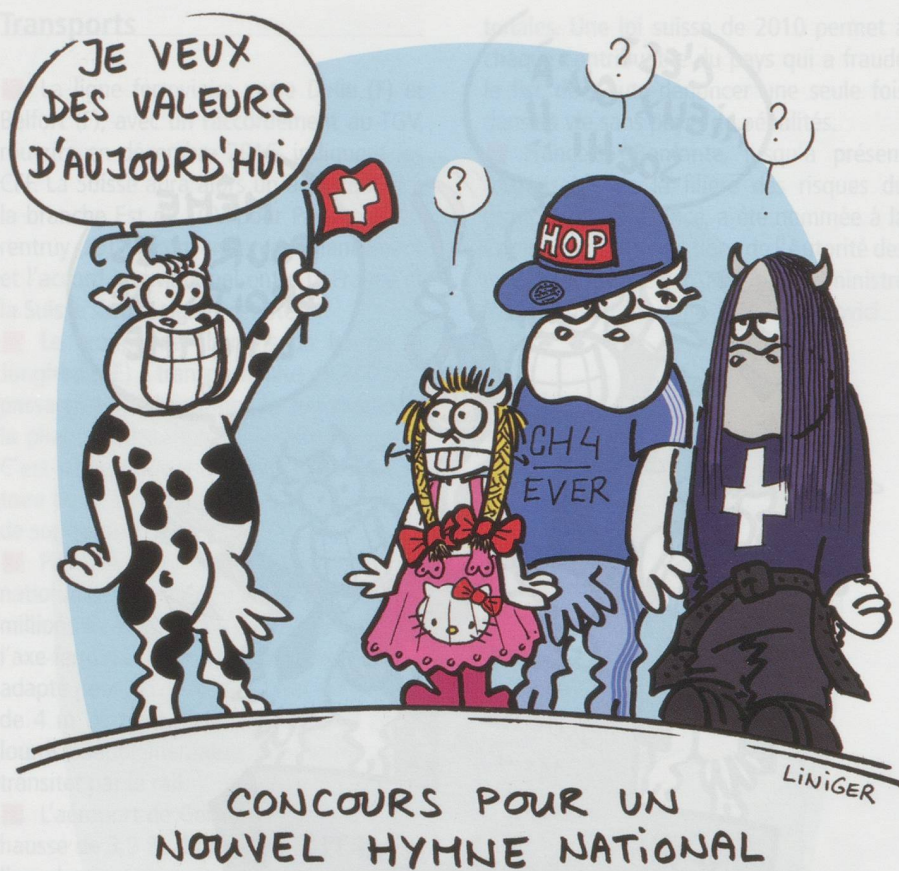
TROIS ENTREPRISES SUISSES AU "TOP 100" MONDIAL !

Statistiques : Trois entreprises suisses figurent parmi les 100 plus grosses capitalisations mondiales. Avec une capitalisation boursière de 232 milliards de dollars, Roche occupe la 11^e place du classement, Nestlé se classe 13^e (229 milliards) et Novartis 18^e (212 milliards).

■ Grâce au commerce en ligne, le groupe Coop a augmenté ses ventes l'an dernier. En un an, son chiffre d'affaires a atteint 26,9 milliards de francs, soit une hausse de 0,8 %.

■ Schindler a obtenu une grosse commande en Chine. Le groupe lucernois va installer 33 ascenseurs à haute performance à deux étages dans la future plus haute tour du pays, le Ping An Finance Center à Shenzhen, dans la province de Guangdong.

■ Swisslog a obtenu un contrat de 20 millions de francs auprès du cigarettier chinois China Tobacco Zhejiang Industrial. Le groupe argovien spécialisé dans les solutions logistiques va développer et installer une unité de fabrication automatisée. En tant qu'entrepreneur général, Swisslog sera responsable du design et de la réalisation de l'installation située à 250 km au sud-ouest de Shanghai.



Patrimoine : Un groupe de citoyens a lancé un concours afin de trouver un nouvel hymne national qui reflète « les valeurs d'aujourd'hui ». Le concours doit durer six mois et le gagnant, désigné par un jury de 30 membres des quatre régions linguistiques du pays, recevra un prix de 10 000 francs. Les initiateurs de ce projet à l'origine duquel on trouve la Société suisse d'utilité publique, ne remettent pas en cause la musique, mais seulement le texte, pensé comme un psaume, mais qui ne correspond plus, selon eux, aux valeurs d'une société de plus en plus laïque.

Musées

■ Le Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne a acquis 30 dessins originaux de la période nabi de Félix Vallotton. Le musée possédait déjà la plus vaste collection d'œuvres de l'artiste vaudois.

■ La Fondation Pierre Arnaud a ouvert ses portes à Lens, tout près de Crans-Montana (VS). Construit sur deux niveaux, le nouveau centre artistique offre 900 m² de surface d'exposition, un restaurant et une boutique. Ses responsables espèrent attirer 70 000 visiteurs par an. La fondation

présentera deux expositions par an. Celles d'hiver seront consacrées ces cinq prochaines années au divisionnisme, au réalisme, au romantisme, à l'expressionnisme et au symbolisme.

■ Après deux ans de travaux, le Musée olympique de Lausanne est de nouveau ouvert. Le public peut y découvrir un parcours d'exposition réorganisé et agrandi, qui privilégie l'interactivité.

■ Le Musée national suisse a bénéficié de legs d'importance l'année dernière. L'harmonica et un des costumes colorés de Claude Nobs, une caissette de 1591

entièrement décorée d'ivoire et représentant des scènes de la Bible, une broderie en laine du XVI^e siècle retraçant l'histoire de Noël et arborant les armoiries des familles schaffhousoises Huber et Mäder, font désormais partie de sa collection.

■ Le château de Prangins, l'une des antennes du Musée national suisse, a battu un record, en accueillant 51 000 visiteurs l'an dernier. Ces derniers ont été en grande partie attirés par la nouvelle exposition permanente « Noblesse oblige ! La vie de château au XVIII^e siècle ».

■ Pour marquer les 200 ans de la mort du légendaire saint-bernard Barry, le Musée d'histoire naturelle de Berne va lui consacrer une nouvelle exposition permanente ouverte au public à la mi-juin. L'exposition compte éclairer les légendes tournant autour de ce chien célèbre qui aurait sauvé plus de 40 personnes. Mort en 1814, il fut empaillé et exposé au musée dès l'année suivante.

■ Le centre Paul Klee de Berne a accueilli 150 000 visiteurs l'année dernière. Même si l'affluence est en baisse par rapport aux deux années précédentes, le centre culturel a clos l'exercice sur un bénéfice, pour la deuxième fois consécutive.

■ Acheté aux enchères 3,25 millions de dollars à Zurich en décembre dernier, *Le Rêve du berger*, un tableau de Ferdinand Hodler, est désormais exposé au Metropolitan Museum of Art (MET) de New York. L'œuvre n'avait pas été montrée au grand public depuis 1943.

Patrimoine

■ Un fragment de sarcophage romain en marbre datant du I^{er} ou II^e siècle av. J.-C. a été restitué aux autorités italiennes par la Suisse. La pièce, représentant une muse recouverte d'un linceul, avait en effet été volée à Rome en 1968.

■ La chapelle Notre-Dame-du-Haut de Ronchamp (F), construite en 1955 par l'architecte Le Corbusier, a été vandalisée : un vitrail d'origine, le seul signé de l'architecte suisse, a été entièrement brisé et un tronç de quête en béton, qui ne contenait pas d'argent, a été arraché et emporté. La chapelle attire chaque année quelque 80 000 visiteurs.

■ La ville d'Aarau, 20 000 habitants, remporte le Prix Wakker 2014 de Patrimoine suisse, qui lui sera remis le 28 juin. La capitale argovienne est récompensée pour sa « densification de qualité et au bon endroit, en préservant l'identité propre aux différents quartiers ».

Statistiques

■ Les ménages suisses ont consacré 11 milliards de francs par an à leurs dépenses culturelles entre 2009 et 2011, soit 272 francs par mois et par ménage. Les dépenses culturelles représentent 5 % des dépenses totales de consommation, selon une enquête de l'Office fédéral de la statistique.

Nature

■ Quatre lionceaux sont nés au zoo de Bâle. Les petits mâles (issus de deux mères différentes) se portent bien et peuvent être observés sur un écran installé dans la maison des lions.

■ La Fédération suisse de pêche (FSP) a désigné le chabot comme « poisson de l'année 2014 ». Ce poisson, une espèce non menacée et assez répandue en France, est très sensible à l'état des eaux. Il habite le fond des rivières et est un spécialiste du camouflage.

■ Pro Natura a choisi le grillon champêtre comme animal de l'année. L'organisation entend attirer l'attention sur la menace que l'intensification de l'agriculture et le mitage du territoire font peser sur l'habitat de cet insecte peu mobile, et donc fragile.

Sciences

■ Le biochimiste Michael N. Hall, professeur au Biozentrum de l'Université de Bâle, a reçu le Breakthrough Prize In Life 2014, doté de trois millions de dollars. C'est la première fois que ce prix est décerné à un chercheur suisse.

■ Des chercheurs, dont des scientifiques de l'Université de Berne, ont découvert

la présence de grandes quantités d'eau dans des canyons sur la planète Mars. Ces endroits seront privilégiés lors des « atterrissages » de futures sondes martiennes.

■ Selon la revue Nature, l'astrophysicien suisse de l'Observatoire de Genève Michel Mayor fait partie des dix scientifiques de l'année 2013. Michel Mayor a codécouvert une planète semblable à la Terre en dehors de notre système solaire.



■ Des scientifiques de l'Université de Lausanne (UNIL) ont mis en évidence un gène qui permet à des souris de résister à l'obésité. Cette découverte est le fruit de près de 15 ans de recherche.

■ Des chercheurs zurichois ont découvert que des cellules immunitaires, nombreuses chez les enfants, rendent inoffensives les cellules infectées par la mononucléose infectieuse. Ils souhaitent développer un vaccin.

■ Le Service sismologique suisse fête ses 100 ans cette année. Depuis ses débuts, il a enregistré 13 100 secousses dont 1 600 ont été ressenties par des personnes. Pour célébrer l'événement, une exposition anniversaire et une journée portes ouvertes sont prévues.

■ Des chercheurs de l'Université de Fribourg ont développé un test permettant la détection précoce d'un cancer colorectal à partir d'une simple prise de sang. Ce test devrait être commercialisé en Suisse cette année. Le cancer colorectal est l'un des cancers les plus fréquents dans notre pays.

Médias

■ L'éditeur romand de jeux et de livres HelvetiQ a publié un jeu aux États-Unis en partenariat avec la maison d'édition californienne Chronicle Books. Baptisé « NYC IQ : The Game for New Yorkers », ce jeu permet de mieux connaître New York de manière ludique. Il est en vente dans des endroits prestigieux comme le MoMa (Museum of Modern Art) ou le Musée Guggenheim, ainsi que dans les grandes librairies américaines. Pour fêter ses cinq ans d'existence, HelvetiQ publie également Swiss IQ, un quiz qui comporte 400 questions de culture générale ; on peut y jouer en équipes comme pour le jass (voir l'offre spéciale lecteurs page 25).

■ Une photo du viaduc de Wiesen (GR) a reçu le premier prix au concours international Wiki Loves Monument, le plus grand concours de photos au monde, avec plus de 370 000 clichés envoyés pour l'occasion. La photo, signée David Gubler, représente un convoi des chemins de fer rhétiques qui emprunte le viaduc sur fond d'Alpes enneigées.

Expositions

■ L'exposition itinérante « Toutankhamon – son tombeau et ses trésors » a attiré 175 000 visiteurs durant son passage à Genève.

■ Le Musée d'histoire de Berne a connu une année record : 343 118 personnes ont en effet visité le musée en 2013 (contre 87 389 en 2012). Parmi ces visiteurs, 318 273 sont venus voir l'exposition temporaire « Qin – L'empereur éternel et ses guerriers de terre cuite » et se sont plongés dans l'univers du premier empereur de Chine.

Tribunal fédéral

■ Les autorités communales de Bonstetten (ZH) n'auront pas à répondre pénalement d'un infanticide. Suivant la décision du Tribunal cantonal zurichois, le Tribunal fédéral a débouté la mère d'un enfant de cinq ans tué par son père en février 2010. La mère s'était opposée à ce que l'enfant soit confié au père après la séparation du couple. Selon elle, le drame était prévisible, le père ayant déjà tenté de tuer son premier fils en 1990. Une psychologue avait estimé qu'il n'y avait pas de risque de récidive.

■ La pollution lumineuse doit être encadrée. C'est l'avis du tribunal fédéral qui confirme une décision du Tribunal administratif argovien. Le TF juge qu'on peut obliger les propriétaires d'une maison à en éteindre les lumières purement décoratives à 22 h, sauf pendant la période de Noël, régie par une réglementation plus souple. L'affaire concernait une habitation de Möhlin (AG), fortement illuminée du 11 novembre au 2 février, de 17 h à 1 h du matin.

Statistiques

■ Plus de 20,2 millions de francs ont été consacrés à la recherche contre le cancer en Suisse en 2012, contre 19,7 millions de francs l'année précédente. Cette somme record a permis de financer 119 projets et bourses. Près de 83 % des fonds ont été alloués à des projets de recherche indépendants.

■ La tendance aux fusions de communes s'est maintenue l'année dernière, puisque 56 communes ont disparu lors de cette période. La Suisse compte désormais 2 352 communes, soit près d'un cinquième de moins qu'en l'an 2000.

■ Le nombre de personnes dépendant de l'aide sociale a encore progressé en 2012. Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), la barre des 250 000 bénéficiaires a été franchie pour la première fois. Le taux d'aide sociale a augmenté dans 15 cantons et est resté inchangé dans les 11 autres. Les petites communes sont aussi touchées que les grandes villes.

Police

■ Une brigade de police mixte d'investigation judiciaire a été créée à la frontière franco-suisse. Elle intervient dans la zone d'Annemasse et sur l'ensemble du canton de Genève. La brigade Minerve, constituée de policiers français et suisses, aura pour objectif de « gagner en cohérence et en rapidité dans le traitement des dossiers transversaux de la grosse délinquance, itinérante et internationale, ancrée dans cette zone ».

Solidarité



■ Grâce à de meilleures techniques opératoires, les besoins en dons de sang ont reculé de 10 % ces deux dernières années. C'est le constat réalisé par la Croix-Rouge suisse chargée de la collecte, qui a décidé de réduire ses heures d'ouverture.

Transports

■ Les voyageurs des 136 trains ICN ne peuvent plus acheter de boissons ou des chips dans les minibars. Ceux-ci ont été supprimés au profit des voitures-restaurants.

■ Les propriétaires de taxis devront veiller cette année à n'utiliser que des taximètres conformes aux exigences techniques légales. Le Département de justice et police a introduit une nouvelle ordonnance afin de garantir un calcul correct du prix de la course.

Religion

■ Pour changer l'image des études de théologie et susciter de nouvelles vocations, des étudiants et des bénévoles proches de l'Église évangélique réformée vaudoise ont produit une mini-série de films disponible sur YouTube et Facebook. Cette série « Les Huguenots » sera diffusée pendant 18 à 24 mois, à raison d'un épisode par mois. Près d'un tiers des ministres de cette Église doivent prendre leur retraite d'ici 2020 et il s'agit de former la relève.

■ Le sondage en ligne sur le partenariat, le mariage et la famille, lancé par le pape François, a rencontré un vif écho en Suisse. Plus de 25 000 personnes ont rempli le questionnaire, a annoncé la Conférence des évêques suisses. Les résultats du sondage feront l'objet d'un synode à Rome cet automne.

Vie quotidienne

■ Selon un sondage international réalisé par Gallup International, 68 % des Suisses se disent heureux de leur vie. Si les Helvètes ne font pas aussi bien que les habitants des îles Fidji (88 % d'heureux), les Colombiens (86 %) ou les Argentins (78 %), ils sont bien plus contents de leur vie que les Autrichiens et les Allemands (la moitié s'estiment heureux), les Italiens (un tiers) ou les Français (un quart).

Énergie

■ Berend Smits succèdera à Hans Björn Püttgen à la tête du Centre de l'énergie de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). D'origine néerlandaise, Berend Smits travaille actuellement à l'Université de Berkeley. Il entrera en fonction après un intérim assuré par Daniel Favrat.

■ Selon l'association Swissolar, la production d'énergie solaire en Suisse couvrirait 1 % des besoins en électricité en 2013, près de deux fois plus qu'en 2012. L'énergie totale générée par les cellules photovoltaïques a atteint 600 millions de kilowattheures, permettant d'alimenter 200 000 foyers. L'association appelle les autorités à renforcer les conditions cadres pour les entreprises du secteur, en relevant par exemple le plafond de la redevance sur l'électricité. L'objectif est de faire passer à 20 % d'ici 2025 la part de production d'énergie solaire.

Justice

■ Après un an de travail, l'AGUR 12, groupe de travail sur le droit d'auteur, a remis ses conclusions à la ministre de la Justice Simonetta Sommaruga. Il préconise cinq axes d'actions prioritaires : améliorer l'information des consommateurs, développer les offres légales afin d'en augmenter l'attrait, simplifier la lutte contre le piratage, accroître l'efficacité et la transparence des sociétés de gestion, adapter les restrictions du droit d'auteur aux évolutions récentes.

■ La Commission de la concurrence (COMCO) a sanctionné plusieurs compagnies aériennes étrangères pour entente dans le secteur du fret aérien. L'amende s'élève à 11 millions de francs. L'entente s'était faite autour de plusieurs éléments touchant au prix du transport du fret aérien : taux de fret, surtaxes de carburant, surtaxes pour risque de conflit armé, frais de douane pour les États-Unis. Les faits se sont déroulés entre 2000 et 2005. Sont sanctionnés Air-France-KLM, British Airways, Korean Air Lines, Atlas Air, American Airlines, SAS, Japan Air Lines, Singapore Airlines, Cathay Pacific Airways et Cargolux. Lufthansa, qui a provoqué l'ouverture de la procédure par autodénonciation et sa filiale Swiss ont été exonérées de sanctions.

■ La commission des affaires juridiques du Conseil national propose un projet de loi prévoyant d'accorder aux victimes d'une infraction, à leurs proches et aux tiers ayant un intérêt digne de protection



Transports : La révision de l'ordonnance sur la navigation est entrée en vigueur. Depuis le 15 février, les conducteurs de bateaux doivent respecter la valeur limite d'alcoolémie de 0,5 pour mille, le même taux que celui appliqué aux automobilistes. Pour les professionnels (conducteurs, matelots, mécaniciens...), l'alcoolémie ne doit pas dépasser 0,1 pour mille. Par ailleurs, la révision de l'ordonnance a levé l'interdiction du kitesurf sur les lacs suisses.

le droit d'obtenir des informations sur les principales décisions prises pendant l'exécution d'une peine ou d'une mesure par la personne condamnée. Ils devront pour cela déposer une demande auprès de l'autorité d'exécution. Actuellement, la victime et les autres personnes touchées par l'infraction ne reçoivent des informations que pendant la procédure pénale en cours.

■ Les enfants victimes de maltraitance doivent être protégés plus rapidement et efficacement. Le Conseil fédéral veut obliger les professionnels qui sont régulièrement en contact avec les enfants dans le cadre de leur activité à aviser l'autorité

de protection de l'enfant s'ils ont des raisons de croire que le bien d'un enfant, et donc son développement, sont menacés. Il a envoyé en consultation jusqu'à fin mars une modification du code civil à cet effet.

■ Le Conseil fédéral a décidé de prolonger de trois ans le blocage de tous les avoires en Suisse des présidents déçus Ben Ali (Tunisie) et Moubarak (Égypte), ainsi que des personnes politiquement exposées de leur entourage. Il s'agit d'accorder du temps supplémentaire pour les enquêtes pénales en cours et de tenir compte de la mutation politique qui s'opère dans ces deux pays. ■